

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 26

L'an deux mil vingt quatre

Le deux décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**TARIFS DES LOCATIONS
DE TABLES ET DE CHAISES**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM. DELANNOY B. MERESSE JC. REZIGA C. RIFF A. DEVEMY MP. THUILLET C. DESROUSSEAU V. PORQUET H. DUMOULIN S. SPOTO C. MERCIER H. LEDOUX L. BLONDEAU G. MONTAY S. GLINEUR S. PIROTTE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09/12/2024

Etaient excusés : B. LE MIGNENT L. PHILIPPE C. GRAND A. MALABOEUF F. COQUELET D. RAMEZ A. AIT BAHA I. PLOUVIER

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 26/11/2024

Procurations respectives à : G. COLLET C. MERCIER S. GLINEUR C. COLLET H. LEDOUX P. BAUDRIN JM. DELANNOY

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire indique qu'il convient de fixer le tarif de location de chaises et tables que la commune mettra à la disposition des habitants de la commune à compter du 1er janvier 2025.

Il propose les tarifs suivants :

TARIFS LOCATIONS TABLES ET CHAISES	2024	2025
* tables	2,10 € (l'unité)	2,15 € (l'unité)
* chaises	0,53 € (l'unité)	0,54 € (l'unité)

Le Conseil municipal, entendu ce qui précède, décide d'adopter le tarif proposé.

Vote : 4 abstentions et 22 pour

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 09/12/2024

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

